



## ETUDE GEOTECHNIQUE

Etude d'une parcelle divisée en 5  
lots

PHASE PRINCIPES GÉNÉRAUX DE  
CONSTRUCTION (G1 PGC)

Projet de COMTAT  
PROMOTION

La venue de Mazan

Mormoiron (84)



Référence / Indice	Intervention	Document	Etabli par	Contrôlé par
ASU23I009GA	31/10/23	15/11/2023	David LEVY-BENCHETON	Clément STHEMER

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Resumé</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Mission</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Description du projet soumis à l'étude</b> .....	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Enquête documentaire</b> .....	<b>8</b>
5.1	Situation, relief, paysage et géologie .....	8
5.2	Vue aérienne.....	9
5.3	Risques naturels .....	9
<b>6</b>	<b>Investigations Géotechniques</b> .....	<b>10</b>
6.1	Prospection visuelle et enquête sur site.....	10
6.2	Sondages et prospections.....	12
6.3	Géophysique.....	13
6.4	Sondages.....	13
6.5	Prélèvements de sols.....	15
<b>7</b>	<b>Synthèse</b> .....	<b>18</b>
7.1	Sismicité.....	18
7.2	Zone d'influence géotechnique (ZIG).....	18
7.3	Terrassement, soutènement (pleine masse, plateforme).....	18
7.4	Hydrogéologie et drainage .....	18
7.5	Fondations proposées .....	19
<b>8</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>22</b>
<b>9</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>23</b>

# 1 RESUME

**Attention**, ce **résumé** ne couvre pas les risques ou autres aléas potentiellement présents sur le site et pouvant faire l'objet d'adaptations spécifiques. L'ensemble du rapport devra être appliqué pour assurer une parfaite adaptation du projet.

<b><u>Sismicité</u></b> modérée (3); magnitude conventionnelle = 5,5; classe de sol : A	
<b><u>Zone d'influence géotechnique (ZIG)</u></b> En première approche la ZIG est limitée à l'élément. • Dans le cas où des projets seraient implantés en limite de propriété, des précautions seront à prendre en termes de terrassement et d'adaptation.	<b><u>Terrassements</u></b> Les modalités de terrassement seront à définir selon le projet en mission G2 AVP. Cependant ARMASOL rappelle qu'il conviendra de privilégier les travaux par temps sec et persistant.
<b><u>Drainage</u></b> <b>Objectif</b> : protection de l'ouvrage et des sols de fondation contre la dégradation des caractéristiques mécaniques ou le gonflement <b>Principe</b> : collecte des eaux superficielles avec canalisation (drainage / gouttières) et évacuation soignée et maîtrisée.	
<b><u>Adaptation(s) structurelle(s)</u></b> • rigidification selon les règles parasismiques applicables.	

## 2 INTRODUCTION

---

### Intervenants

Coordonnées			
Maître d'ouvrage	COMTAT PROMOTION		
		Devis le	Commande
Client	COMTAT PROMOTION	04/09/2023	26/10/2023

### Avertissement

Pour la bonne compréhension de ce rapport il est demandé de consulter les annexes.

Toute modification apportée au projet devra nous être signalée pour réexamen et éventuellement modification des conclusions. Il est conseillé de réaliser une étude béton armé pour une bonne exploitation de ce rapport.

### Assurances

Fimurex a souscrit un contrat d'assurance professionnelle BTP Ingénierie, économie de la construction auprès de la SMA Courtage. N° souscripteur : C28101N ; n° contrat : 7356002 / 002 134546/0

### Remarque

Les ingénieurs d'ARMASOL sont à la disposition du Maître d'ouvrage et des différents corps de métiers pour tous renseignements ou explications complémentaires sur le rapport ou ses conditions d'utilisation.

## 3 MISSION

---

### Objectif

- Etude de sol pour la vente d'un terrain (G1PGC - Loi Elan).

### Documents et plans reçus

- pour le site : plan de situation, plan local ou cadastral, plan de découpage, plan de bornage.

Contenu (Norme NF P 94 500 novembre 2013)

### **Investigations**

- Sondages et prospections conformes au devis.

### **G1 ES**

### **G1 PGC**

- **Concerne** : loi Elan BI204 /212 5LOTS.

### **Exclu de l'étude :**

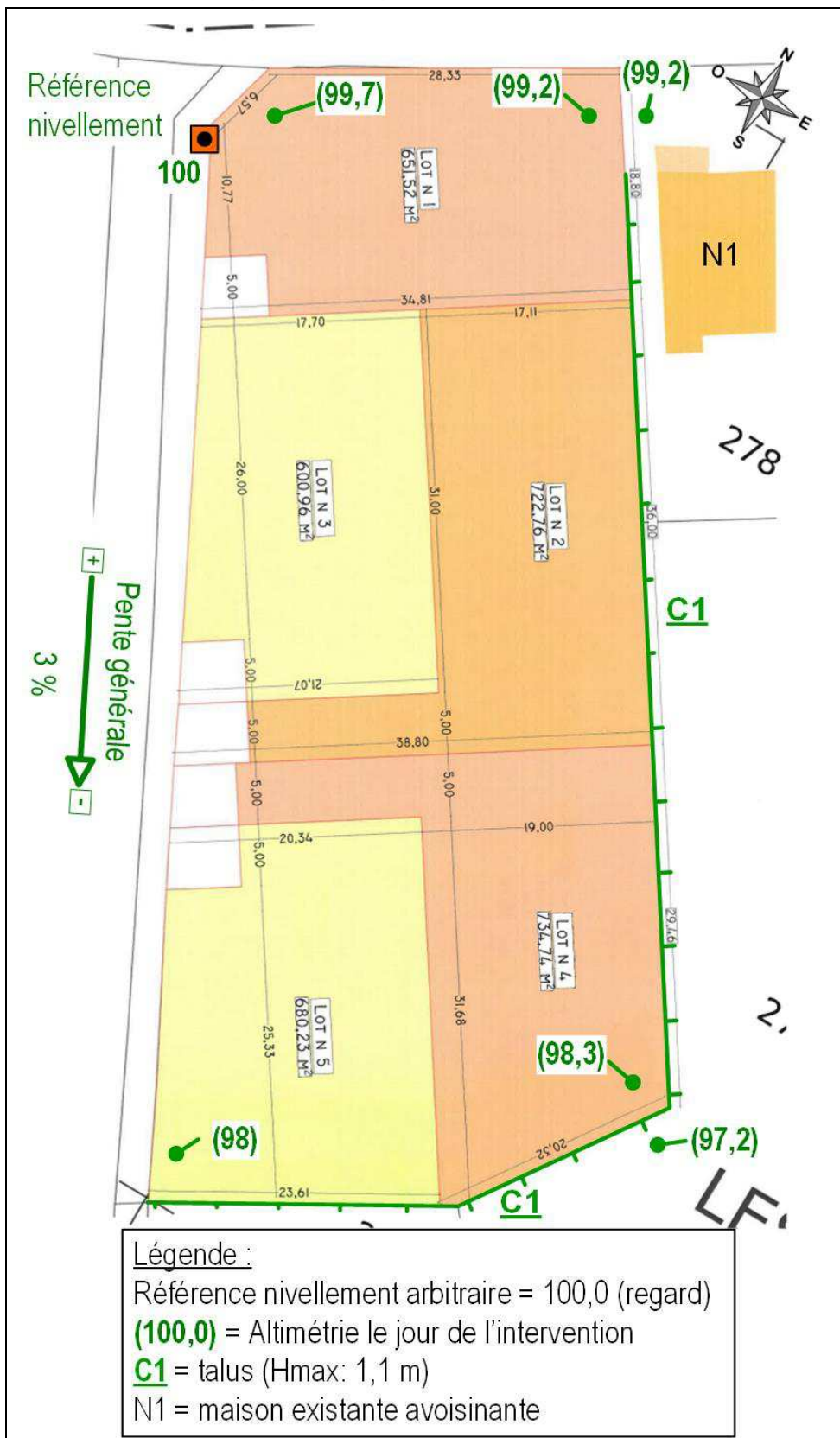
- diagnostic pollution du site.
- étude hydrogéologique (évolution de la présence d'eau, suivi des nappes...).
- toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques.

**Voir les conditions d'utilisation du rapport ainsi que les limites et pertinence des informations concernant l'eau en annexes et chapitre 7 paragraphe drainage.**

**L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.**

## 4 DESCRIPTION DU PROJET SOUMIS A L'ETUDE

Parcelles BI 204/212 (3390,21 m<sup>2</sup>) - lots 1 à 5



## **Commentaires ou hypothèses formulés sur la base des documents reçus**

### **Structure(s)**

#### **Cotes**

- Altimétrie de la parcelle : comprise entre les cotes 98,0\* à 99,7\*.
- \*Altimétries arbitraires ARMASOL
- Les cotes de niveaux bas seront à définir selon les projets en mission G2 AVP.

#### **Terrassements induits pour tout le projet (hors fondations)**

- Les terrassements ne sont pas connus à ce stade du projet.

**Assainissement envisagé (hors étude) :** aucune information communiquée sur le traitement des eaux (EU/EP).

## 5 ENQUETE DOCUMENTAIRE

### 5.1 SITUATION, RELIEF, PAYSAGE ET GEOLOGIE

#### Situation

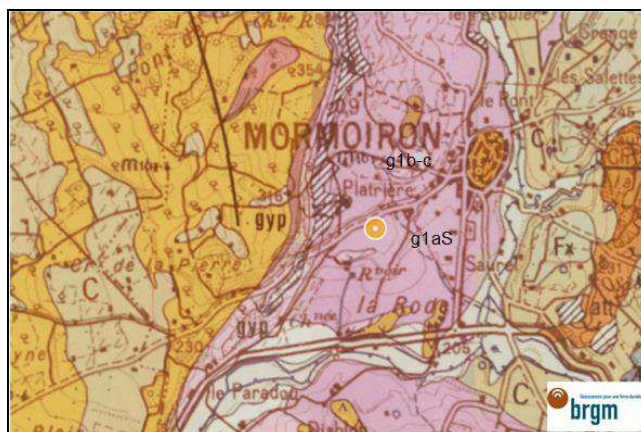
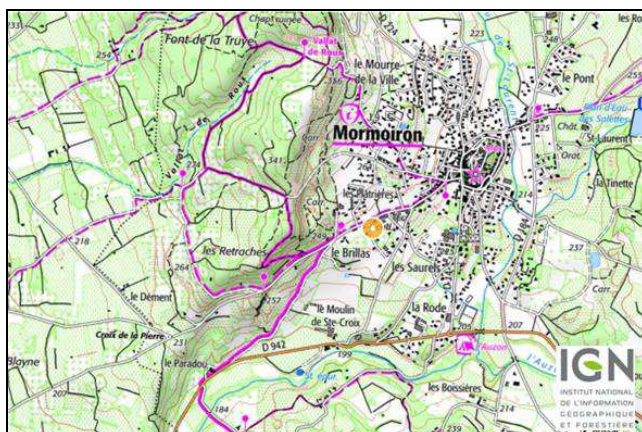
Adresse : La venue de Mazan - Mormoiron (84)

Site cadastré : parcelle n° 204/212, section BI

Coordonnées GPS : Lat. = 44,064803 Long. = 5,177125

Altitude moyenne : **245 m NGF**

Topographie : De type versant.



#### Contexte géologique (source BRGM)

##### Sol(s) présent(s) sur le site d'après la carte n° 941 :

**Sables et argiles verts de Mormoiron**, niveaux conglomératiques. (g1aS).

- Age : éocène et oligocène indifférencié - Tertiaire inf. (paléogène -65 à -23 Ma)
- Retrait-gonflement : susceptibilité forte

**Marnes et dolomies blanches à sépiolite de blauvac**, dolomie avec insertion de masses de gypse. (g1b-c).

- Age : éocène et oligocène indifférencié - Tertiaire inf. (paléogène -65 à -23 Ma)
- Retrait-gonflement : susceptibilité moyenne

Forage(s) : Carrières d'exploitation de gypse situées à 210 m à l'Ouest des parcelles.

## 5.2 VUE AERIENNE



## 5.3 RISQUES NATURELS

### Zone sismique : modérée (3)

#### Plans de prévention des risques naturels recensés sur la commune :

Type du plan :	Prescrit le	Mis à l'enquête le	Approuvé le
PPR Inondation :	26/10/2000	15/01/2007	30/07/2007

#### Arrêtés de catastrophe naturelle publiés pour l'ensemble de la commune depuis 1982 :

Type de risque (nombre) date du dernier événement pris en compte

- Tempête (1) 06/11/1982 au 10/11/1982
- Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse (1) 01/05/1989 au 30/09/1991
- Inondations et coulées de boue (5) 14/12/2008
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (7) 01/04/2019 au 30/09/2019

#### Aléa retrait-gonflement des argiles :

L'aléa a été requalifié par le BRGM en **exposition forte** à partir du 01/01/2020

#### Autres informations sur les risques :

- Inondation (pour mémoire) : Parcelles situées en dehors du zonage réglementaire du PPR inondation Sud-Ouest Mont-Ventoux applicable à la commune de Mormoiron.
- Potentiel radon de catégorie 2 - moyen (source:www.irsn.fr).

#### Données sur l'eau :

- Il n'y a pas de données piézométriques à proximité et dans le contexte géologique du site, selon la base de données du BRGM.
- Parcelles situées en "zone sans débordement de nappe ni inondation de cave" (source:www.géorisques.gouv.fr).

## 6 INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES

---

### 6.1 PROSPECTION VISUELLE ET ENQUETE SUR SITE

#### Le site

Pente : inclinée de 3 % vers le Sud-est.

Végétation : champ d'Oliviers et d'arbres fruitiers. Il est bordé au Nord-ouest et au Sud-est par des haies arbustives composées de cyprès.

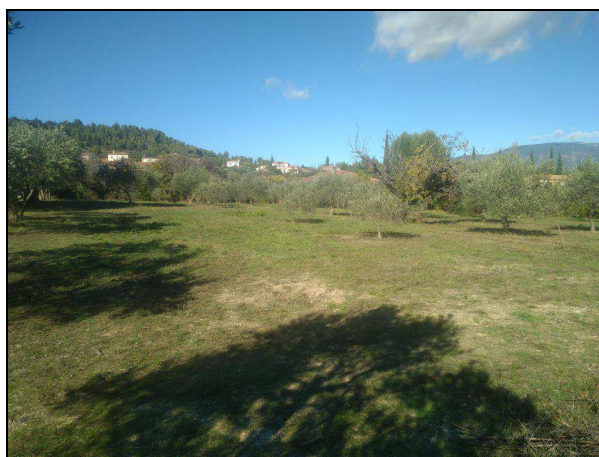
#### Données sur l'eau

Présence d'eau sur le site :

- Non détectée sur le site ou dans les sondages le jour de l'intervention.
- Compte tenu du contexte topographique et géologique des venues d'eau par ruissellement et/ou circulations d'eau interstitielle peuvent exister et varier au cours des saisons et en fonction des intempéries.



Vue vers l'Ouest



Vue vers le Nord



Vue vers l'Est



Vue vers le Sud.



Dépôts de blocs de dolomie en bordure de parcelles.

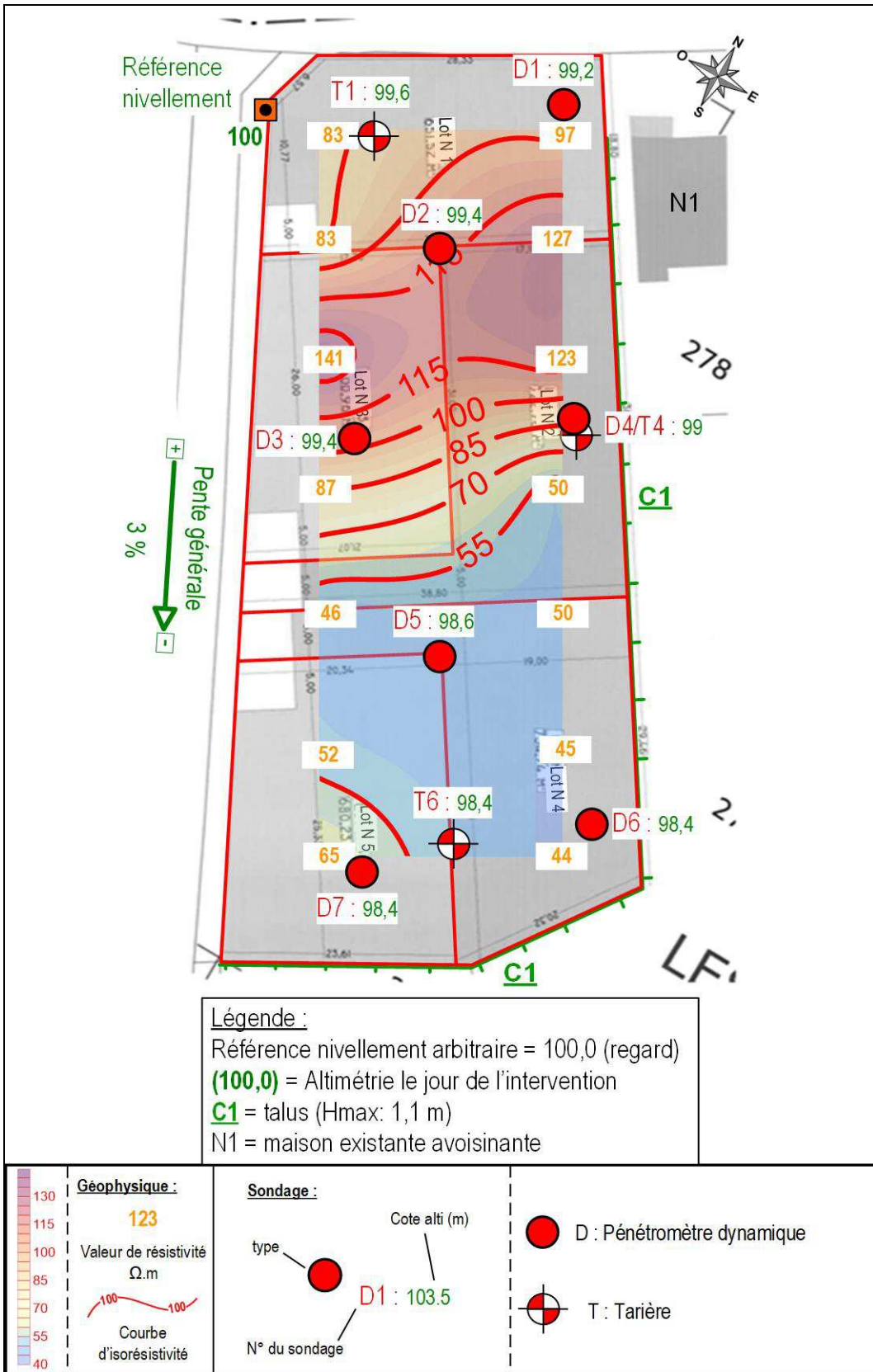


Dépôts d'argile sableuse beige en bordure de parcelles.



Référence de nivellement arbitraire: regard.

## 6.2 SONDAGES ET PROSPECTIONS



### 6.3 GEOPHYSIQUE

#### Résistivité électrique :

Les valeurs mesurées sont faibles à moyennes : 44 à 141 ohm.m.

Les valeurs sont : décroissantes vers le Sud-est.

### 6.4 SONDAGES

#### Pénétromètre dynamique :

Les valeurs mesurées sont moyennes à très élevées.

Pour l'emprise étudiée (min : 2,6 MPa, max : 99 MPa).

Sur toute l'étude, allure ressemblante des diagrammes avec des valeurs de résistances moyennes à élevées et en dents de scie dans les marnes et son altérations jusqu'aux refus.

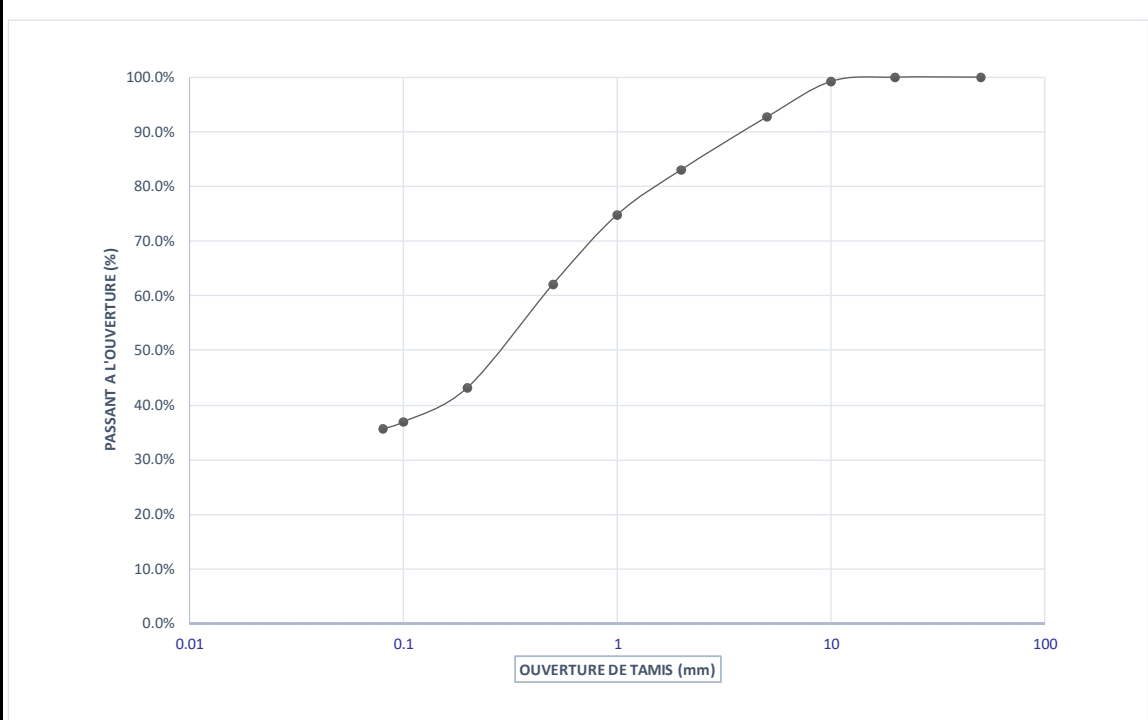
#### Résultats des essais en laboratoire :

Echantillon		Eau / état			Granulométrie			Argilosité /plasticité							Classe	
Sondage	Profondeur (cm)	W <sub>n</sub> (0/50mm)	W <sub>n</sub> (0/20mm)	IPi	D <sub>max</sub> (mm)	0/2mm / 0/50mm	0/ 80m / 0/50mm	VBS	WI	Wp	IP	IC	RI	Wr	GTR	Etat hydrique
T1	30-250	3.1%	0.0%	-	20	83.1%	35.6%	0.9	-	-	-	-	-	-	A1	-
T6	30-230	18.7%	0.0%	-	10	93.1%	64.2%	2.2	-	-	-	-	-	-	A1	-

<b>Sondage :</b> T1	<b>Profondeur (cm) :</b> 30-250	<b>Nature:</b> Limon
------------------------	------------------------------------	-------------------------

**Analyse granulometrique par tamisage à sec apres lavage**  
NF P 94-056

<b>date de l'essai :</b> 07/11/2023															
<b>TAMIS (mm)</b>				100	80	50	20	10	5	2	1	0.5	0.2	0.1	0.08
<b>PASSANT (%)</b>				100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	99.2%	92.7%	83.1%	74.9%	62.1%	43.3%	36.9%	35.6%
<b>REFUS (%)</b>				0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.8%	7.3%	16.9%	25.1%	37.9%	56.7%	63.1%	64.4%



D MAX (mm) **20** fraction 0/2mm dans la fraction 0/50mm **83.1%**  
fraction 0/80μ dans la fraction 0/50mm **35.6%**

<b>Teneur en eau pondérale de l'échantillon</b> NF P 94 050	
<b>date de l'essai :</b>	07/11/2023
<b>fraction 0/50mm (Wn)</b>	<b>3.1%</b>

<b>Détermination de l'activité argileuse</b> <b>Essai au bleu de méthylène (NF P 94 068)</b>	
<b>date de l'essai :</b>	07/11/2023
<b>fract 0/5mm dans la fract 0/50mm (C)</b>	92.7%
<b>valeur de bleu du sol (VBS)</b>	<b>0.9</b>

<b>Classification GTR : A1</b>	<b>Etat hydrique : -</b>
--------------------------------	--------------------------











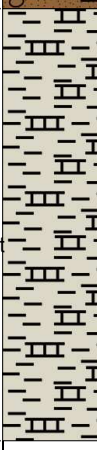



Sol : Argile sableuse beige à graviers et niveau de sable (altération des marnes)  
Tarière T1: prélèvement d'argile sableuse beige de - 0,3 m à - 2,5 m/TN.



Sol : Argile sableuse beige à graviers et niveau de sable (altération des marnes)  
Tarière T1: prélèvement de sable de - 2,50 m à - 2,80 m.



Sol : Marne blanchâtre à blocs de dolomie  
Tarière T6: prélèvement de - 0,3 m à - 2,3 m/TN.

Relevé des profils géologiques								
Commentaire		tarière mécanique hélicoïdale Ø 63 mm	tarière mécanique hélicoïdale Ø 63 mm	tarière mécanique hélicoïdale Ø 63 mm				
Cote (m)	Eau (m) Date Heure	Tarière T1 01/11/2023	Tarière T4 01/11/2023	Tarière T6 01/11/2023				Niveaux
99,6		99,6	99,0	98,4				
99,3		 0,3						
98,7		 0,3	 0,3					
98,1		 1,9	 1,9	 0,3				
97,1			refus frottement					
96,8		refus frottement						
96,1				 2,3				
				refus frottement				
<b>Sols</b>								
	Terre végétale							
	Argile sableuse beige à graviers et niveau de sable (altération des marnes)							
	Marnes blanchâtres à blocs de dolomie							
<b>Eau</b>			<b>Niveaux</b>					

# 7 SYNTHÈSE

## 7.1 SISMICITE

Décret du 22 octobre 2010 et arrêté du 24/10/2010,			
Catégorie	Zone de sismicité (niveau d'aléa)	Classe de sol (première approche)	Description simplifiée du profil stratigraphique type
Catégorie d'importance II	modérée (3); magnitude conventionnelle = 5,5	A	Sol résistant d'au plus 5 m d'épaisseur sur rocher
gamma I = 1	agr =1,1	S = 1	

## 7.2 ZONE D'INFLUENCE GEOTECHNIQUE (ZIG)

Sans suggestion.

- Dans le cas où des projets seraient implantés en limite de propriété, des précautions seront à prendre en termes de terrassement et d'adaptation.

## 7.3 TERRASSEMENT, SOUTÈNEMENT (PLEINE MASSE, PLATEFORME)

Ce qui est demandé :

- Les modalités de terrassement seront à définir selon le projet en mission G2 AVP. Cependant ARMASOL rappelle qu'il conviendra de privilégier les travaux par temps sec et persistant.
- Entreprise (engin préconisé) : pelle pouvant être équipée de brise-roche hydraulique (BRH)

## 7.4 HYDROGÉOLOGIE ET DRAINAGE

L'étude réalisée est ponctuelle et d'une représentativité limitée par les informations portées à notre connaissance et à la période de réalisation. Elle ne permet pas de se prononcer avec précision sur la présence de l'eau (origine, position, débit, périodicité). Cet aspect s'il conditionne la conception du projet devra faire l'objet d'une étude spécifique.

La conception des drainages s'ils sont nécessaires, revient à la maîtrise d'œuvre et pourra faire l'objet d'une mission spécifique (G2 PRO). Dans tous les cas, ils seront réalisés conformément au DTU 20.1.

**Contexte hydrogéologique :** versant avec ruissellement et venues d'eau pressentie

Ce contexte apparaît a priori défavorable.

Présence d'eau sur le site :

- Non détectée sur le site ou dans les sondages le jour de l'intervention.
- Compte tenu du contexte topographique et géologique des venues d'eau par ruissellement et/ou circulations d'eau interstitielle peuvent exister et varier au cours des saisons et en fonction des intempéries.

## Ordre de grandeur des perméabilités des sols rencontrés sur le site.

(valeurs indicatives variables en fonction de la teneur en eau)

Ces données ne pourront pas être utilisées dans le cadre de la définition (type et dimensionnement) des dispositifs de traitement des eaux usées ou pluviales. Si nécessaire, prévoir une étude spécifique

Perméabilité (K)	mm/h	15	30	50	200	> 500
	m/s	$4,1 \cdot 10^{-6}$	$8,3 \cdot 10^{-6}$	$1,4 \cdot 10^{-5}$	$5,5 \cdot 10^{-5}$	$> 1,4 \cdot 10^{-4}$
Sols types	argileux	limoneux	sablo-limoneux	sableux	graveleux	
Capacité de traitement Eaux Usées	nulle	faible	favorable	favorable	défavorable	
Capacité d'infiltration Eaux Pluviales	nulle	mauvaise	faible	favorable	très favorable	
Argile sableuse beige à graviers et niveau de sable (altération des marnes)						
Marne blanchâtre à blocs de dolomie						

## Gestion des eaux demandée :

### Collecte

- **Objectif** : protection de l'ouvrage et des sols de fondation contre la dégradation des caractéristiques mécaniques ou le gonflement
- **Principe** : collecte des eaux superficielles avec canalisation (drainage / gouttières) et évacuation soignée et maîtrisée.

### Evacuation des eaux

- En cas de rejet d'eau sur la parcelle, éloigner au maximum l'infiltration de l'ouvrage. L'objectif étant d'éviter le(s) risque(s) suivant(s) : retrait gonflement des argiles.
- commentaire : si infiltration des EP sur la parcelle : la réalisation et le dimensionnement des ouvrages d'infiltration devront faire l'objet d'une étude spécifique. En aucun cas le futur ouvrage n'aura d'interaction avec le sol d'assise des fondations.

## 7.5 FONDATEMENTS PROPOSEES

Pour des ouvrages de type RDC à R+1 sur vide sanitaire avec des charges réparties de façon uniforme, les fondations pourront être a priori des fondations superficielles ou semi-profondes, type semelles filantes et/ou isolées solidarisées (longrines de rattachement).

La solution de fondations sera à étudier au cas par cas selon le type de projet et son implantation.

**La valeur de la contrainte, la profondeur d'encastrement et la cote de mise hors dessiccation sont à préciser en mission G2AVP selon la nature du projet.**

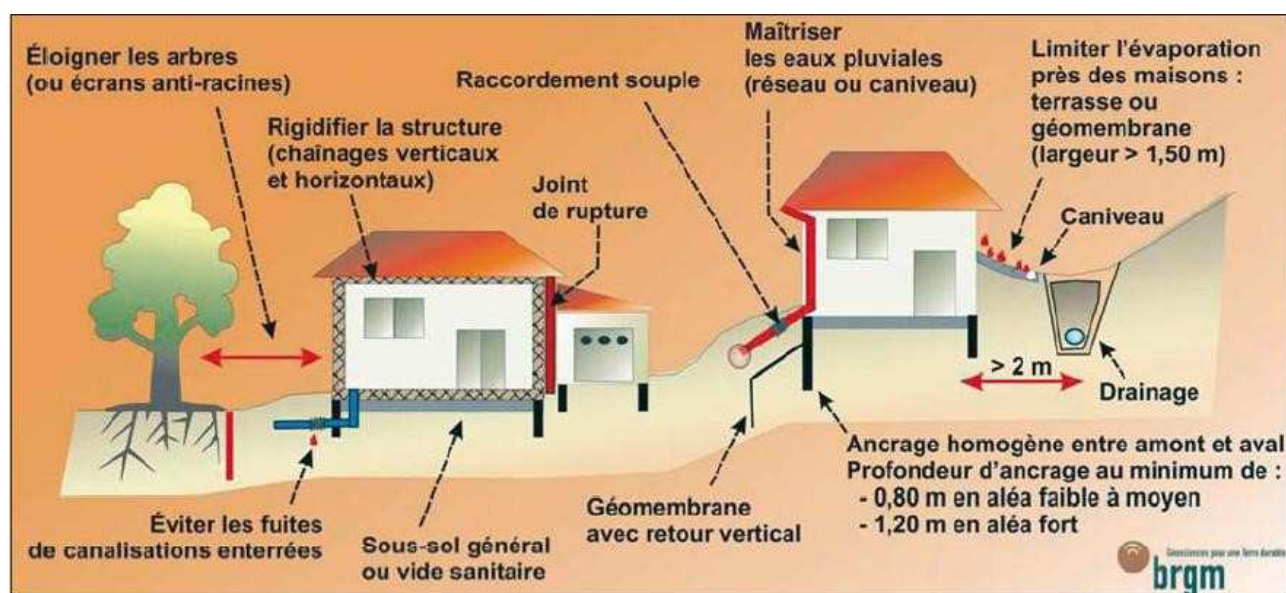
**Pour les 5 lots étudiés deux (2) sols d'ancrage sont pressentis :**

- sol n°1 : Argile sableuse beige à graviers et niveau de sable.
- sol n°2 : Marne blanchâtre à blocs de dolomie.

### Adaptation(s) structurelles(s) :

Sol moyennement compact hétérogène : Pour des projets de type RdC à R+1, et en première approche, les tassements absolus prévisibles sont faibles et inférieurs à 1cm. En revanche le risque de tassements différentiels est plus élevé ainsi que le risque de fissuration car le sol peut comporter des points durs.

Le Constructeur veillera au respect des règles de construction sur sol argileux sensible au retrait-gonflement (gestion des eaux de pluie, drainage...).



### Préconisations générales

Dans le cadre de notre mission et au stade actuel du projet, voici ce qui est demandé aux personnes chargées de la conception et réalisation du projet.

- l'adaptation précise ne relève pas de la présente mission. Il appartiendra à la maîtrise d'œuvre et/ou au maître d'ouvrage d'appliquer les principes ci-dessous et de les adapter en fonction du projet définitif, de l'aménagement du site et de son environnement.
- limiter au maximum les variations hydriques des sols sous et à proximité des fondations, quelle que soit l'origine de l'eau (apports naturels ou artificiels) : drainage adapté placé à 2,0 m minimum des fondations, collecte des eaux de toiture et de toutes les surfaces étanches autour de la construction. Rejet des eaux collectées vers un exutoire éloigné de la construction (pas d'infiltration à moins de 10,0 m du projet, en cas d'infiltration vérifier la perméabilité du sol par une étude spécifique). Tous les réseaux d'eau seront conçus pour encaisser des déformations (raccords souples).
- empêcher la dessiccation : géomembrane périphérique, éloignement de la végétation (1,5 fois la taille de l'arbre adulte) ou écran anti-racine, protection du sol dans le VS, éloignement des sources de chaleur, etc.
- en cas de construction en limite de propriété, les présentes conclusions et préconisations (drainage, éloignement de la végétation, etc.) devront être adaptées à l'environnement définitif (arbres voisins conservés, rejets d'eau,

etc.) En cas d'impossibilité de maîtriser les variations hydriques dans les sols de fondations, il conviendra de modifier le projet et/ou les fondations (à faire valider par un BET).

- adaptation du projet : rigidification de l'ensemble de la structure, création de joints au niveau des discontinuités structurelles (exemples : changements des niveaux, décrochés de façade, décalage de niveaux, etc.).

## Conception

**Important :**  
**Utiliser du drain routier,**  
**drainage agricole interdit.**

**Drain « routier »**  
Crépines dirigées vers le haut



Fond plat étanche

Drain « agricole »  
crépine tout le tour



- Les drainages seront réalisés conformément au DTU 20.1 : ils seront mis en œuvre dans les sols peu à pas perméables avec la possibilité de rejeter l'eau vers un exutoire éloigné des fondations. Extraits NF DTU 20.1 : « il appartient au maître d'œuvre de se faire préciser par le maître de l'ouvrage les exigences relatives aux conditions d'utilisation des locaux. Drainer chaque fois que le bâtiment est fondé sur une couche peu perméable ...évacuer d'une manière efficace les eaux collectées »
- Maître d'Œuvre : vérifier que le planning prévisionnel est compatible avec le phasage de la réalisation (préparation, saison au moment des travaux)

## Exécution

- Maître d'Œuvre : vérifier que ce document est bien transmis aux intervenants concernés et qu'il est appliqué.
- Vérifier la cohérence du planning des travaux avec la mise en conditions favorables du chantier.
- Prévoir des moyens en réserve en cas de décalage à une période défavorable.

## Maintenance

- Maître de l'ouvrage : veiller à la maintenance des ouvrages géotechniques (ex.: les drains périphériques, les soutènements, les protections périphériques contre le retrait et le gonflement des argiles)

## 8 CONCLUSION

	FACTEURS FAVORABLES	FACTEURS DEFAVORABLES
Site	<ul style="list-style-type: none"><li>• relief : faible pente (3 %)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• terrassements : utilisation d'une pelle puissante à minima</li><li>• présence d'eau : ruissellement et circulation d'eau pressentie.</li><li>• environnement : de nombreux arbres sur la parcelle: prévoir un abattage et dessouchage soigné des arbres présents</li></ul>
Sol	<ul style="list-style-type: none"><li>• résistant hétérogène</li><li>• résistant peu profond</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• minéraux argileux sensibles au retrait-gonflement</li></ul>

**Attention risque de retrait-gonflement des argiles :** l'ouvrage devra scrupuleusement respecter les demandes de l'étude de sol. Les dispositions seront mises en œuvre sans décalage dans le temps. En cas d'impossibilité, il faudra revoir les présentes conclusions pour s'adapter aux contraintes techniques, architecturales ou environnementales.

### Conclusion

Pour cette étude, l'avis géotechnique est positif sous réserve de traiter les risques identifiés.

**Mise en oeuvre par conditions météorologiques favorables.**

**Les facteurs défavorables identifiés ci-dessus devront faire l'objet d'une vigilance particulière et d'une adaptation du projet pour en limiter les conséquences.**

Suite à nos investigations, nous avons identifié deux sols porteurs envisageables pour les 5 lots étudiés (hors terre végétale), selon le mode de fondations proposé:

- sol n°1 : Argile sableuse beige à graviers et niveau de sable.
- sol n°2 : Marne blanchâtre à blocs de dolomie.

Nous retiendrons, pour ces deux sols une susceptibilité faible au phénomène de retrait/gonflement.

**Le ou les PPR existants sur la commune devront être consultés et appliqués au projet si nécessaire.**

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

### **Méthode ARMASOL**

La méthode Armasol est basée sur la recherche et le traitement de l'hétérogénéité des sols, à l'origine des tassements différentiels. Les conséquences sont plus graves pour des ouvrages complexes ou sensibles.

Pour toutes les constructions, et plus spécialement lorsque les descentes de charges sont peu importantes, des solutions de fondations superficielles sont avant tout recherchées. Elles nécessitent souvent d'associer une rigidification de la structure à des protections périphériques (en particulier contre les variations hydriques).

Dans certains cas ou pour s'affranchir des aléas liés à l'exécution ou aux risques naturels (ex : argiles, eau...) des fondations profondes seront ou pourront être proposées. Elles feront appel à des techniques et des études spécifiques et seront mises en œuvre par des Entreprises spécialisées.

#### **Limites et utilisation de ce document**

Toute utilisation ou interprétation partielle de ce document, omission des sources de renseignement citées, ou non-respect de la réglementation en vigueur et des règles de l'Art constitue une contrefaçon. Cette contrefaçon engage uniquement la responsabilité de son auteur, et elle est susceptible de porter atteinte à la fiabilité de la construction et d'aboutir à un sinistre. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. [Article L122-4](#).

#### **Missions géotechniques**

Le projet doit former un ensemble cohérent entre la construction et la prise en compte des risques naturels ou artificiels. Pour un fonctionnement fiable et pérenne de cet ensemble le projet doit être conçu en concertation entre la maîtrise d'œuvre (assurée en fonction des cas par le Constructeur, l'architecte, l'Entreprise...), l'ingénierie géotechnique et structure ainsi que les Entreprises.

Au stade actuel du projet, le document propose la solution qui semble être la plus adaptée. En fonction de l'évolution du projet, cette solution pourra devenir inadaptée (rapport caduc et non valable) et devra faire l'objet d'un réexamen (ex : changements d'implantation, de forme, de niveaux, de terrassements...).

Comme le prévoit la norme sur les missions géotechniques, la mission G2 AVP seule ne permet pas d'amener le projet à l'exécution.

Les missions géotechniques visent à identifier, évaluer, traiter les aléas liés à la conception, la réalisation, l'exécution et la maintenance de l'ouvrage.

Nous rappelons que : « le sous-sol est par sa nature même le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques

associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance. » (Extrait de la norme NFP 94-500 version 2013).

Tout élément nouveau ainsi que tout incident important survenu en cours de travaux engendrant un risque vis-à-vis de l'ouvrage sera impérativement signalé à ARMASOL afin d'être évalué, réduit ou annulé par des mesures appropriées. Cette méthodologie est conforme à la norme NFP94-500 et sera mise en œuvre en cas de découverte d'éléments nouveaux identifiés lors de reconnaissances complémentaires ou lors de l'exécution des fouilles et n'ayant pu être détecté lors des investigations géotechniques (exemple : cavité, hétérogénéité localisée, faille, remblais anciens ou récents, venue d'eau,...).

Cette méthodologie sera également appliquée en cas de risque lié à une exécution non conforme des travaux (exemple : fouilles non curées, phasage des terrassements non respecté, absence de prise en compte des avoisinants et des éléments de la ZIG, ...).

Tout élément non communiqué à FIMUREX concernant la survenance d'un aléa géologique en cours de chantier ne saurait lui être opposable. *Le contrôle du déroulement des travaux de construction et de la qualité de la réalisation s'appuie sur les opérations suivantes, lorsqu'elles sont pertinentes :*

- vérifier la validité des hypothèses de calcul
- identifier les différences entre l'état réel du terrain et les hypothèses de calcul ;
- vérifier la conformité des travaux au projet.

#### **Références documentaires (liste non exhaustive)**

##### Normes

- NF-P 94-500 : Missions géotechniques types
- NF-P 94-115 : Sondage au pénétromètre type B
- NF-P 11-300 : Classification des sols
- NF-P 11-211 : Fondations superficielles
- NF-P 11-711 : Calcul des fondations superficielles
- Eurocode 7 : Calcul géotechnique, règles générales

##### Sites internet

- [www.infoterre.brgm.fr](http://www.infoterre.brgm.fr)
- [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)
- [www.inondationsnappes.fr](http://www.inondationsnappes.fr)
- [www.prim.net](http://www.prim.net)
- [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)
- [www.cavites.fr](http://www.cavites.fr)

##### Données locales

- DDRM : dossier départemental des risques majeurs
- DCS : dossier communal synthétique des risques majeurs
- DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs
- PPR : plan de prévention des risques
- PLU : plan local d'urbanisme.

## **Complément d'informations et de préconisations**

Correspondant à chaque partie

### **Chapitre 5 Données géologiques issues du BRGM**

La classification des sols argileux, leur susceptibilité et leur aléa sont définis par le B.R.G.M. avec trois critères principaux : lithologie, minéralogie de la phase argileuse, comportement géotechnique en laboratoire.

Ceci a conduit le B.R.G.M. à éditer les cartes et les rapports départementaux accessibles au public sur le site [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr).

### **Chapitre 5 Risques naturels**

**Important : cette partie traite uniquement des risques naturels.**

**Elle ne correspond pas au formulaire\* de l'état des risques naturels et technologiques** (\* disponible sur le site [www.prim.net](http://www.prim.net)).

**Les données de ce paragraphe** sont mises à jour à partir des documents et bases de données élaborés principalement par le MEEDDAT [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) et le BRGM [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr).

Ces sources sont enrichies quotidiennement pour certaines d'entre elles, **une mise à jour est à effectuer régulièrement. Les données sont un résumé de ces sources qu'elles ne remplacent pas** : l'objectif dans ce document est de participer à l'information préventive sur les risques naturels au droit du site et dans son environnement.

### **Synthèse pour la commune de données récentes extraites de la base GASPAR du MEEDDAT**

Des informations réglementaires sont également contenues dans les documents suivants :

- Initiés par le Préfet : **D.D.R.M.** (Dossier Départemental des Risques Majeurs) édition du 20/05/1996 et **D.C.S.** (Dossier Communal Synthétique des risques majeurs)
- Initié par le Maire : **D.I.C.R.I.M** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Initiés par le Préfet : **P.P.R.** (Plan de Prévention des Risques, anc. P.E.R., R111.3, PSS, PZI...).

Le B.R.G.M. demande de préciser que les cartes d'aléa sont destinées à servir de support pour des actions de prévention et qu'elles n'ont pas pour objet d'attester la présence ou l'absence de sol argileux au droit d'une parcelle. Leur échelle de précision et donc de validité est celle des données de base utilisées (à savoir, pour l'essentiel, les cartes géologiques éditées à l'échelle 1/50000) : elles donnent une indication sur la nature des formations argileuses affleurant dans le secteur de la parcelle considérée mais en aucun cas la nature lithologique exacte des terrains rencontrés au droit de cette parcelle.

### **Chapitre 7 Conception de la structure**

Les caractéristiques de l'ouvrage prévu seront comparées par le maître d'œuvre et le BET Structure à ce qui est demandé dans ce document. Si nécessaire des modifications seront apportées. Une structure est plus ou moins rigide (forme, conception, armatures...). Par exemple, un ouvrage de forme simple sur vide sanitaire en zone sismique est par nature rigide. Cette partie sera à préciser en mission G2 avec le géotechnicien en fonction des choix constructifs.

### **Chapitre 7 Préconisations complémentaires**

Elles complètent l'avis et la conclusion détaillée en 4,1. Le contenu est amené à être complété et détaillé au fur et à mesure de l'enchaînement des missions géotechniques. Elles ne se substituent pas aux règles de construction en vigueur et aux dispositions constructives, instructions et exigences revendiquées par chaque corps de métier dans son domaine de compétences et de responsabilité : BET, terrassement, drainage, maçonnerie et gros œuvre, etc.

### **Chapitre 5 Données sur l'eau**

Note importante : cette synthèse a pour objectif de regrouper les données sur l'eau susceptibles d'avoir une influence pour le projet. Elle est établie à l'issue d'une étude très courte dans le temps. Certaines données relatives au passé du site ne sont pas vérifiables, d'autres ne sont plus connues de mémoire d'homme. Des ouvrages de protection, d'aménagement et des travaux sont réalisés ou disparaissent dans le temps : tout organisme et toute personne qui a connaissance d'une information non rapportée dans ce document doit en informer le Maître de l'ouvrage ou son Maître d'Œuvre.

## Présentation des missions d'ingénierie géotechnique NF P 94 500 novembre 2013 (extraits)

Tout site peut générer des incertitudes et risques géotechniques pouvant compromettre la réalisation d'un projet d'aménagement de site ou de construction d'ouvrage.

Les études géotechniques répondent à la nécessité d'identifier les incertitudes et risques induits et en réduire ainsi les impacts sur le projet ou les avoisinants par application, en phase conception, de mesures préventives et en phase réalisation, de dispositions correctives prédéfinies. Au fil des années, plusieurs facteurs ont évolué défavorablement :

- les terrains encore disponibles sont souvent de qualité géotechnique médiocre ;
- la complexité des projets augmente. Les nouvelles méthodes d'exécution sont souvent sophistiquées et s'adaptent mal aux incertitudes et risques géotechniques ;
- l'environnement et/ou le voisinage est de plus en plus sensible à toute perturbation. Ce constat justifie l'intervention de nombreux spécialistes, d'où des problèmes d'interfaces plus nombreux et une coordination difficile.

Devant cette complexité croissante des projets et des risques associés, une connaissance approfondie du sous-sol est requise. Or, le sous-sol est par nature le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance.

La connaissance du contexte géologique et géotechnique du site et la prévision du comportement de l'ouvrage projeté (interaction sol-structure), tant en phase de réalisation que pendant sa durée de vie, sont donc primordiales pour assurer une bonne maîtrise des risques géotechniques inhérents à tout projet.

La **gestion des risques géotechniques est indispensable** pour fiabiliser le délai de réalisation, le coût final et la qualité de l'ouvrage, en toute sécurité et à la satisfaction du voisinage : **elle doit être permanente (mise à jour au fur et à mesure du déroulement des phases de conception et de réalisation du projet) et comporter les trois volets habituels pour toute gestion efficace des risques : identification, évaluation, traitement.**

L'expérience montre que tout investissement fait par le maître d'ouvrage en phase de conception permet une meilleure maîtrise des risques et des coûts liés au site et aux sols, comme le montre par exemple, l'approche quantitative faite pour les ouvrages souterrains.

## Classification des missions types d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

## ÉTAPE 1 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES PREALABLES (G1)

Ces missions excluent toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre d'une mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elles comprennent deux phases :

### **Phase ETUDE DE SITE (G1ES)**

Réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS, elle permet une première identification des risques géotechniques d'un site :

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.
- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

### **Phase PRINCIPES GENERAUX DE CONSTRUCTION (G1 PGC)**

Réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS elle permet de réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à ce stade de l'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels) ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, amélioration de sols).

## ÉTAPE 2 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE CONCEPTION (G2)

Elles permettent l'élaboration des projets des ouvrages géotechniques et réduisent les conséquences des risques géologiques importants identifiés. Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et sont réalisées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre. Elles comprennent trois phases :

### **Phase Avant-Projet (G2 AVP)**

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie sur des données géotechniques adaptées :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

### **Phase Projet (G2 PRO)**

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

### **Phase DCE / ACT (G2 DCE/ACT)**

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques :

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel)
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

## **ÉTAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G4, distinctes et simultanées)**

### **ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXÉCUTION (G3)**

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

#### **Phase Étude**

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

#### **Phase Suivi**

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Etablir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

### **SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXÉCUTION (G4)**

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

#### **Phase Supervision de l'étude d'exécution**

Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

#### **Phase Supervision du suivi d'exécution**

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

### **DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)**

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant :

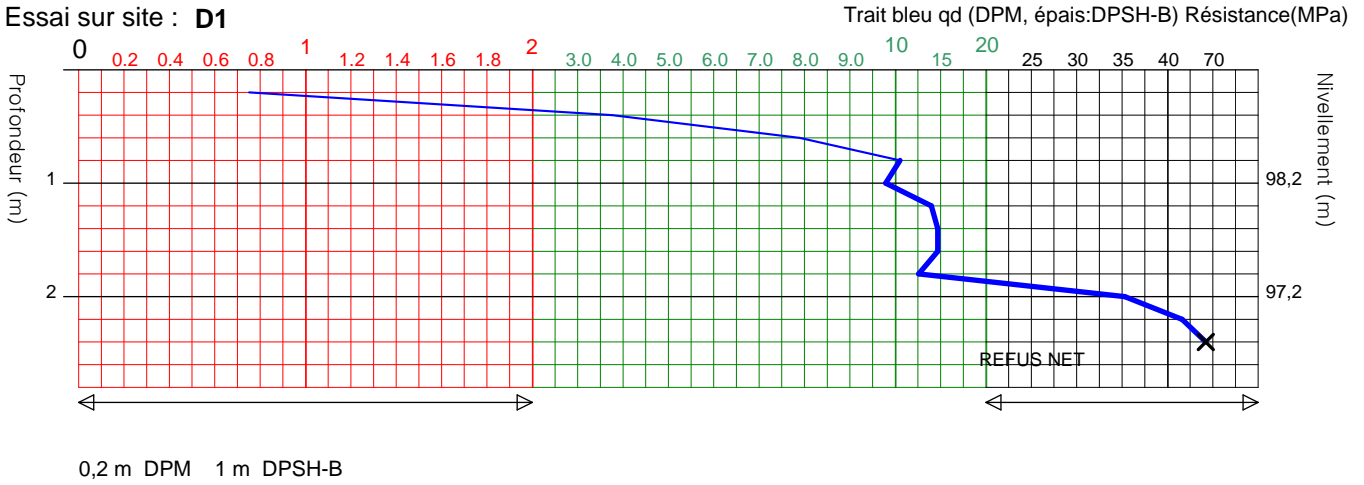
- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.

Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

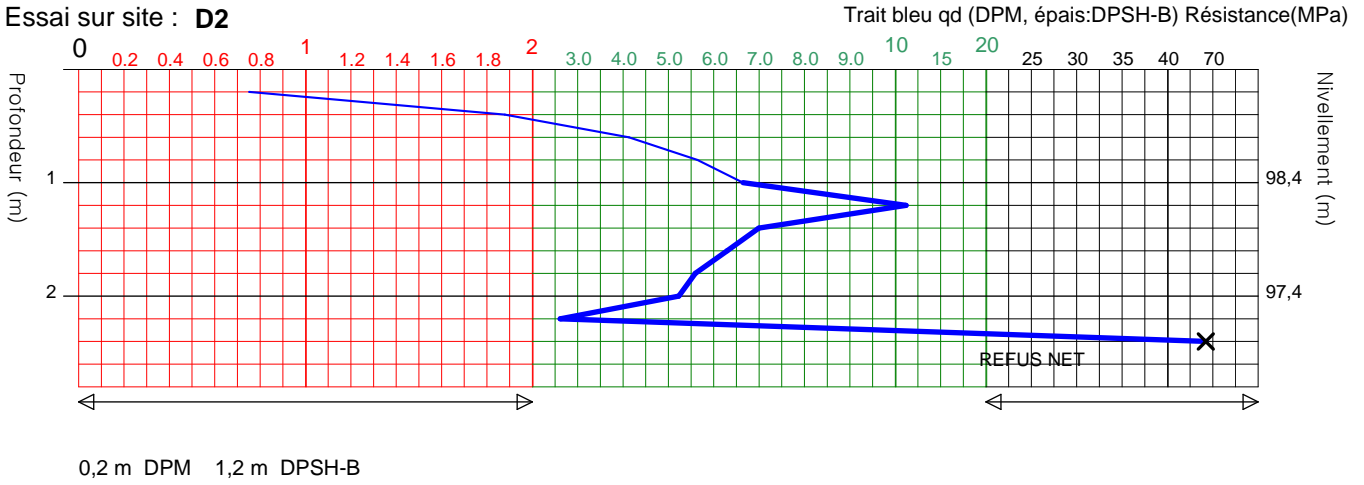
Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3/G4)		À la charge de l'entreprise	À la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage	Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux À toute étape		
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié



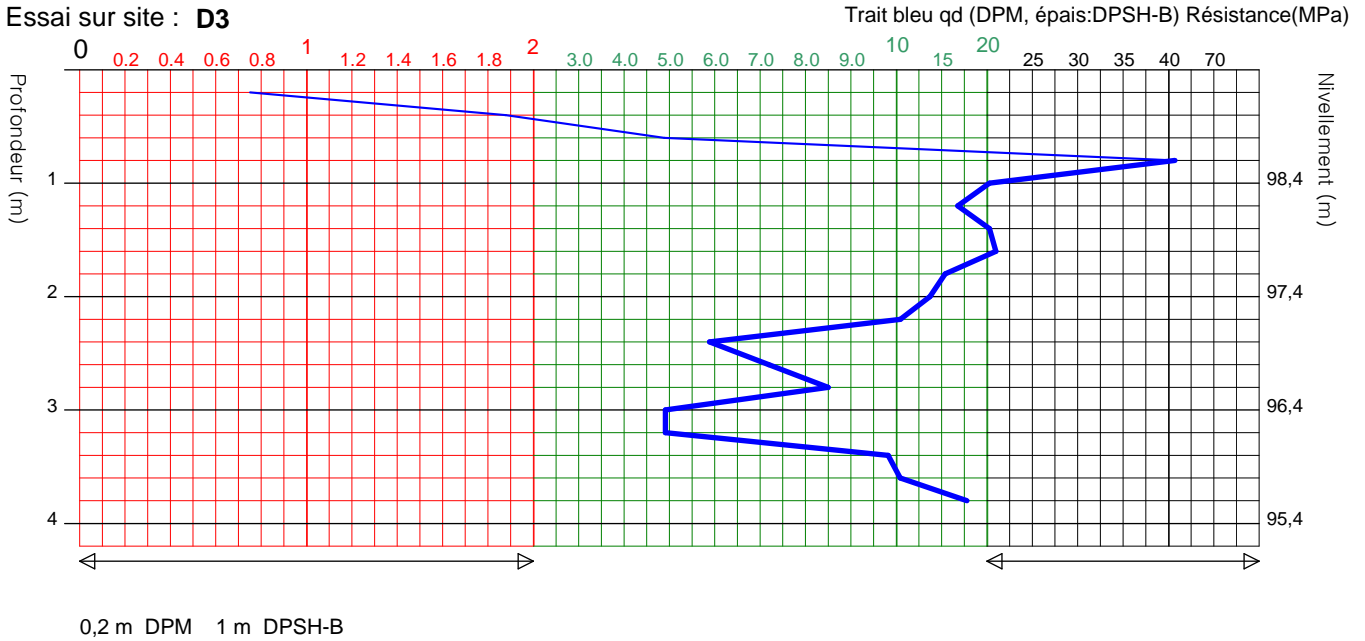
Date: 31/10/2023      Machine : **LX1 DYNAMIQUE**      Nivellement: 99,2  
Norme NF 22476-2:2005    Battage 64 kg, pointe 20 cm<sup>2</sup>, chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



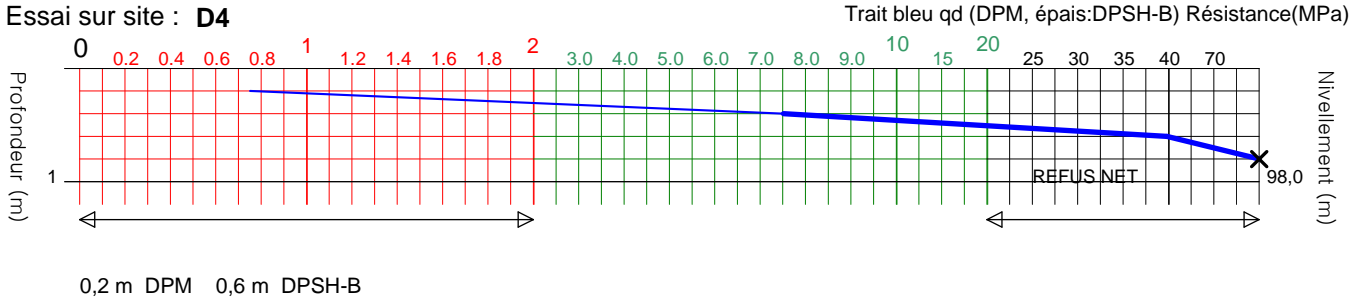
Date: 31/10/2023      Machine : **LX1 DYNAMIQUE**      Nivellement: 99,4  
Norme NF 22476-2:2005    Battage 64 kg, pointe 20 cm<sup>2</sup>, chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



Date: 31/10/2023      Machine : **LX1 DYNAMIQUE**      Nivellement: 99,4  
Norme NF 22476-2:2005    Battage 64 kg, pointe 20 cm<sup>2</sup>, chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

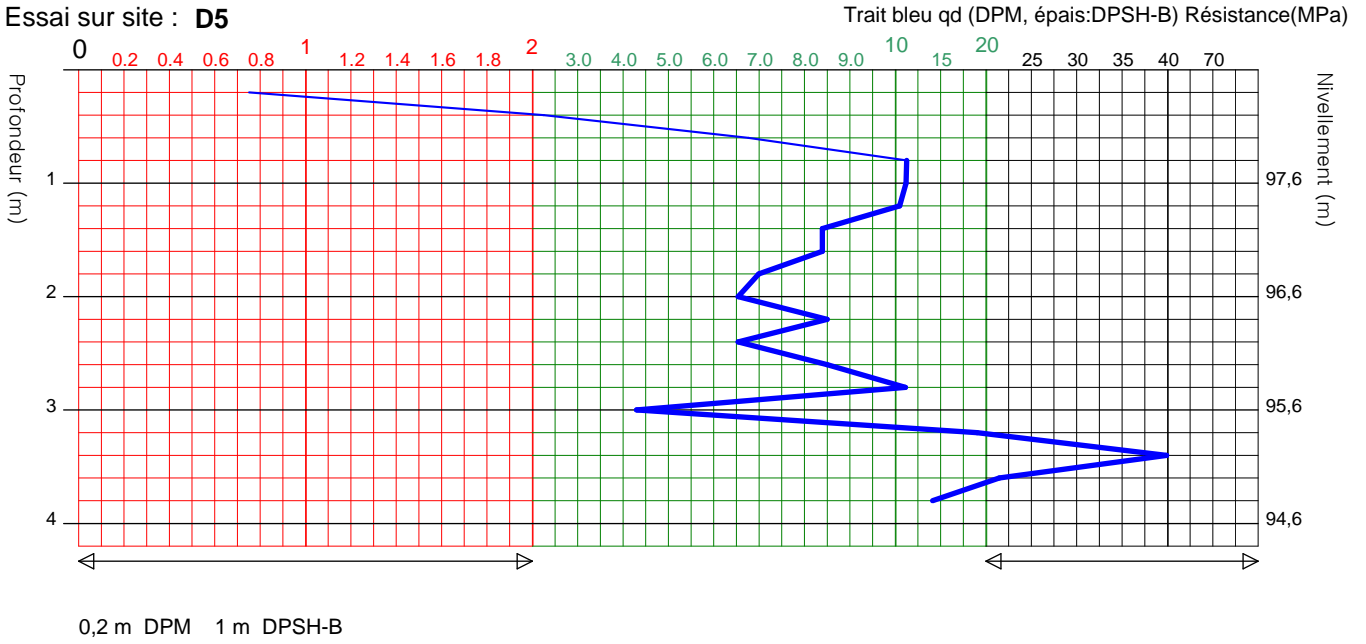


Date: 31/10/2023      Machine : **LX1 DYNAMIQUE**      Nivellement: 99,0  
Norme NF 22476-2:2005    Battage 64 kg, pointe 20 cm<sup>2</sup>, chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

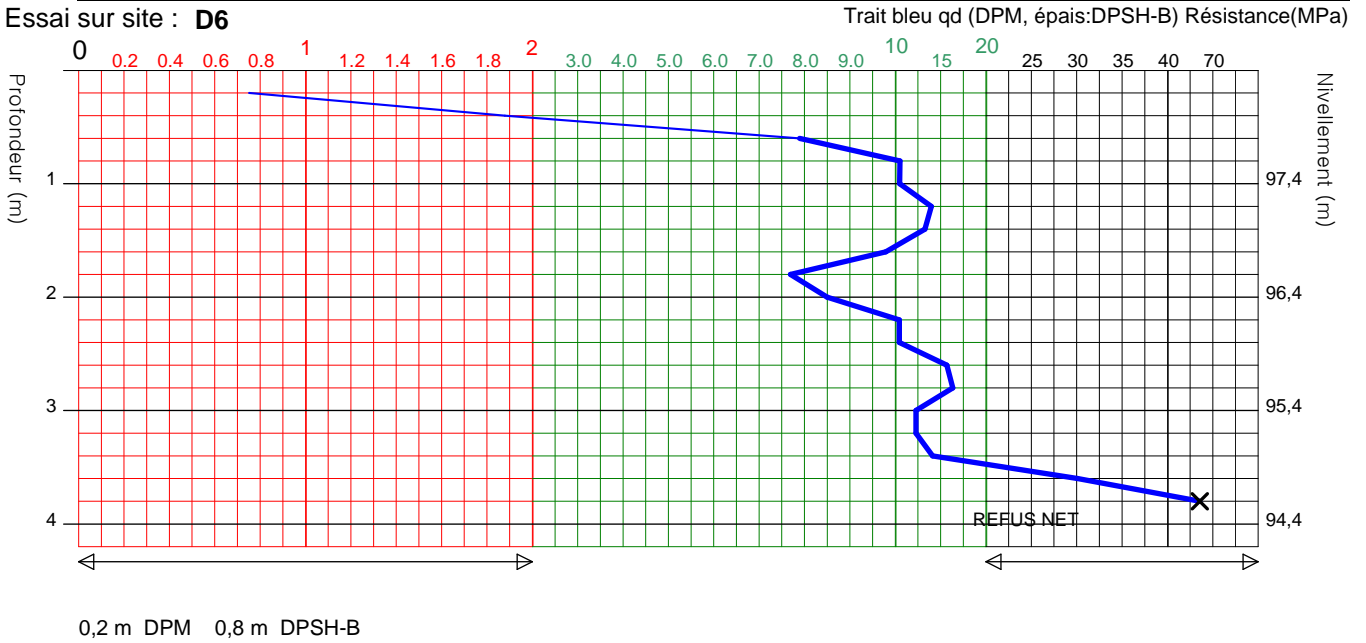


<b>ARMASOL</b>	Dossier ASU23I009GA	Annexe C

Date: 31/10/2023      Machine : **LX1 DYNAMIQUE**      Nivellement: 98,6  
Norme NF 22476-2:2005    Battage 64 kg, pointe 20 cm<sup>2</sup>, chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



Date: 31/10/2023      Machine : **LX1 DYNAMIQUE**      Nivellement: 98,4  
Norme NF 22476-2:2005    Battage 64 kg, pointe 20 cm<sup>2</sup>, chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



<b>ARMASOL</b>	Dossier ASU23I009GA	Annexe D

Date: 31/10/2023      Machine : **LX1 DYNAMIQUE**      Nivellement: 98,4  
Norme NF 22476-2:2005      Battage 64 kg, pointe 20 cm<sup>2</sup>, chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

